l'avoir moyen des chaînettes de fer serrées au poignet.

Mais ceci n'est qu'accident. Ce qui s'affirme quotidiennement, c'est la fausseté des promesses, des menaces; c'est l'aveu prétendu d'un complice qui n'a pas prononcé une seule parole accusatrice et se ne débat de son côté contre la pression des tortionnaires moraux, c'est le tout-mensonge de la physionomie, de l'attitude de l'accent des policiers et du juge. Ces gens s'abaissent au niveau du pire coupable en lui empruntant ses procédés.

Et étant prouvé que toutes conjurations sont inutiles, il faut qu'entre le juge et l'accusé il y ait un témoin au moins.

Le secret de l'instruction implique une honorabilité et une impartialité qu'on nous a prouvées au-dessus des forces humaines.

Jules LERMINA.

Les votes de nos représentants

Voici les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais sur le projet de résolution de M. d'Estournelles, ainsi conçu :

« La Chambre préoccupée de remédier au mal du chômage, décide qu'il sera nommé une commission spéciale chargée d'étudier la question et de lui proposer les mesures de prévoyance les plus efficaces».

La Chambre a repoussé par 261 voix contre 257.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine Fanien, Lamendin, Sever, Rose.

Ont voté *contre* : MM. Dron, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dussaussoy, Dron, Evrard Eliez, Guillain, Guillemin, Hayez Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Lopez, Michau, de Montalembert, Plichon, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

N'a pas pris part au vote : M. Ribot.

Absent par congé : M. Boudenoot.

***

Les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté de la façon suivante dans le scrutin sur l'urgence des propositions de loi relatives aux bureaux de placement :

Ont voté *pour* : MM. Basly, Dansette, Guesde, Guillain, Guillemin, Lemire, de Montalembert, Rose, Rose, Taillandier.

M. Cochin a voté *contre*.

Se sont *abstenus* : MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Defontaine, Dron, Dussaussoy, Evrard Eliez Fanien, Graux, Hayez, Jonnart, Lamendin, Le Gavrian, Lopez, Loyer, Michau, Plichon, Sever, Sirot-Mallez, Weil Mallez.

La Chambre a adopté par 201 voix contre 16.

Étaient absents par congé : MM. Adam et Boudenoot.

Les évènements d'Orient

LA SITUATION

Ainsi que nous l'annoncions hier, une question de forme a retardé la remise au gouvernement grec de la note collective des puissances.

Pendant que ces questions protocolaires se discutent, les événements se poursuivent. Encouragés par leurs alliés, les Turcs tentent sans grand succès, de reprendre l'offensive en Crète, des mouvements de troupes s'opèrent à la frontière de Thessalie et on annonce à Smyrne de nouveaux massacres.

La situation est donc grave, et la responsabilité en revient à l'attitude des puissances. Si leur action s'était produite en faveur de la Grèce, le sultan eut été obligé de se soumettre, la question crétoise eût été immédiatement résolue dans un sens conforme à la justice et au droit : et tout danger de conflit entre les puissances européennes aurait été écarté.

Il appartenait au gouvernement français de mettre toute son influence au service de cette cause et il l'eût fait certainement triompher auprès des gouvernements étrangers.

Il eût eu, en tout cas, l'honneur et le profit de l'avoir essayé.

Paralysée par l'inepte et coupable politique d'un gouvernement d'incapables, la France en cette circonstance aura manqué à sa mission et à sa tâche.

La guerre va probablement en résulter, car d'après les dernières nouvelles, le roi de Grèce semblerait décidé à ne pas capituler. On lui prête l'intention, plutôt que d'assumer une pareille responsabilité, plutôt que de déchaîner la révolution en Grèce, qui serait la réponse à la décision odieuse des puissances, d'abdiquer en faveur de son fils.

Que ceux qui, par leurs criminelles défaillances, seront déchaîné le fléau, portent la responsabilité de cette situation.

NOS DÉPÊCHES

Les insurgés et les amiraux

La Canée, 28 février.

En réponse à la récente proclamation des amiraux, les insurgés ont fait remettre par le commandant Reineck à l'amiral Canevaro une note déclarant que tous les liens avant existé entre la Crète et la Porte sont rompus et que le peuple crétois n'acceptera aucune solution autre que l'annexion à la Grèce.

Des volontaires musulmans sont allés à Daquar les villages chrétiens des environs. Il y a eu quelques morts des deux côtés. En rentrant à Candie les musulmans ont incendié plusieurs propriétés chrétiennes. Les stationnaires ont protesté auprès du gouverneur.

L'attitude de l'empereur d'Allemagne

Londres, 28 février.

L'*Observer* dit, au sujet de l'attitude de l'empereur d'Allemagne dans la question crétoise, que Guillaume II se pose en gardien du droit des gens. Il ajoute que c'est une singulière prétention de la part du petit-fils du monarque qui, sous le prétexte de délivrer le peuple allemand opprimé par le joug étranger, a envahi le Danemark en violation du droit des gens, puis a annexé par la force les duchés de l'Elbe et qui a fait la guerre à la Confédération germanique pour agrandir la Prusse.

L'*Observer* constate que le concert européen n'a fait jusqu'ici aucun bien et que s'il a été amené à une apparence d'activité commune, le mérite en revient entièrement au roi de Grèce et à M. Delyannis.

La guerre imminente

Athènes, 28 février.

La situation est excessivement tendue, tout le monde ici considère la guerre avec la Turquie comme imminente.

Les puissances n'ont pas encore se mettre d'accord sur l'ultimatum à présenter à notre gouvernement et la remise officielle de la note collective a été différée.

Le gouvernement grec a cependant eu connaissance du projet de la note des puissances, que le conseil des ministres, dans sa séance de nuit de jeudi soir 13/25 février, a examiné. Les ministres se sont immédiatement prononcés contre l'envoi de cette note, déclarant que le conseil entier démissionnerait si cet ultimatum était adressé officiellement à la Grèce, et on exigé qu'une dépêche officielle fût envoyée mentionnant que la remise n'en avait pas été faite.

Les massacres en Syrie

Athènes, 27 février.

L'incendie se communique ou plutôt se réveille dans la Turquie d'Asie. On annonce que les troupes musulmanes ont participé à une véritable boucherie.

Une insurrection a éclaté à Smyrne et de nouveaux massacres ont eu lieu en Syrie. La surexcitation est à son comble.

On télégraphie de Constantinople qu'à la suite des troubles de Smyrne, les commandants des navires étrangers sont intervenus et ont déclaré au gouverneur turc Kiamil pacha, qu'ayant confiance en lui, ils s'abstiendraient de toute mesure coercitive jusqu'à nouvel ordre.

L'abdication du roi Georges

Londres, 28 février.

On annonce que si le roi Georges abdiquait en faveur de son fils, le Parlement grec refuserait cette abdication.

Combats entre Grecs et Turcs

La Canée, 28 février.

Depuis six heures ce matin, des combats sont engagés entre les Grecs et les bachibouzouks à une heure de la ville. Les villages de Nerokourod et de Tzikalaria sont en flammes.

Les blessés turcs ont été ramenés à la Canée. Un détachement de cavalerie turque est parti pour protéger les villages voisins.

Athènes, 28 février.

On télégraphie de la Canée qu'un nouveau combat devant Heraclion a eu lieu entre Turcs et insurgés, commandés par le capitaine Koralia.

Les chrétiens ont repoussé les Turcs et ont gardé leurs positions.

***

DERNIÈRES NOUVELLES

La Canée, 28 février.

Au-dessus de Tsikalaria, les chrétiens bloquent les Turcs qui sont privés de vivres depuis plusieurs jours.

Aujourd'hui, les Turcs avec les Nizams ont quitté la Canée pour aller ravitailler les bloqués.

Un engagement s'en suivit.

Quelques turcs et nizams ont été tués.

Une frégate turque, ancrée à Suda, a tiré deux coups de canon contre les insurgés sur l'ordre des navires étrangers le feu a cessé.

Les Turcs portant des vivres ont été obligés de rentrer.

Le combat entre les assiégés et les assiégeants continue.

Les bachibouzoucks ont incendié Isikallara et Nerokourd.

Athènes, 28 février.

Des personnes provenant de Crète assurent que le navire *Thésée* avant tenté de débarquer des vivres, le cuirassé italien a tiré contre lui à blanc. Le *Thésée* a pu débarquer une partie de sa cargaison avant d'être séquestré.

Malgré d'autres nouvelles le blocus est sévère; cependant, un corps de 300 volontaires a pu débarquer dans la petite baie du côté sud-est.

SUR LES GENOUX DE L'ÉGLISE

Liège, 28 février.

Une affaire des plus singulières fait actuellement l'objet d'une instruction de la part des parquets de Huy et de Liège; elle met en cause deux personnes, dont l'un est un prêtre, aumônier dans un château des environs de Nandrin (canton de Huy).

Le 2 novembre 1896, une accoucheuse de Liège recevait un télégramme lui annonçant l'arrivée d'une pensionnaire, qui effectivement se présenta dans un état de grossesse très avancé, vers 8 heures du matin, le même jour. Mme D..., l'accoucheuse en question, se trouvant très souffrante et dans l'impossibilité de donner les soins qui lui étaient réclamés, proposa à la visiteuse, une femme de 30 ans environ, de la conduire chez sa belle-sœur, Mme B..., autre accoucheuse liégeoise. L'inconnue accepta et l'on se rendit en voiture chez la dame B... Quelques heures après, l'accouchement se produisit et la femme donna naissance à une charmante petite fille.

Sur ces entrefaites était arrivé un monsieur en bourgeois, mais ayant toutes les allures d'un ecclésiastique, et qui assista à toutes les phases de l'opération. L'accoucheuse Mme B..., demanda à la mère de lui fournir les indications nécessaires pour la déclaration de naissance; la femme lui remit une petite note avec, comme indication d'identité, le nom de Marie Depiesse, habitant le village de G...., près de Virton. Mme B... alla faire la déclaration en conséquence.

Jusque là, rien que de très naturel mais bientôt l'affaire devait se corser : dès le 7 novembre, donc cinq jours après l'accouchement, la jeune mère qui, sur indication fournie par l'accoucheuse, avait mis son enfant en nourrice chez une femme H... à Saint Nicolas, près de Liège, reçut un télégramme dont elle s'abstint de montrer le contenu à son accoucheuse. Elle demanda à celle-ci d'aller faire une promenade en voiture; arrivée près des Guillemins, elle pria Mme B... d'aller lui chercher un médicament chez un pharmacien. Mme B... accepta; quand elle revint l'oiseau s'était envolé, avait pris le train pour une destination inconnue et depuis lors on ne l'a pas revue.

Or, quelque temps après son départ, un habitant de la commune de G... (près Virton), écrivait à Liège pour déclarer que la femme qui s'était accouchée à Liège le 2 novembre avait pris de fausses qualités et s'était octroyé tout simplement l'état civil de sa femme à lui, qui s'était accouchée en septembre, dans son village, au su et connu de tout le monde.

Le Parquet de Liège commença une enquête qui fit bientôt découvrir que pendant la période qui avait suivi l'accouchement, la prétendue Depiesse, avait écrit une lettre à l'adresse de « M. Depiesse », chez M. l'aumônier, à X. (Ouffet, par Nandrin).

La justice tenait le fil; bientôt un prêtre, aumônier dans un château des environs de Nandrin, et répondant absolument au signalement donné par l'accoucheuse, son beau frère et sa belle-sœur, était prié de venir s'expliquer devant le juge d'instruction Jacques, à Liège.

Il nia énergiquement n'être jamais présenté chez Mme B..., celle-ci, au contraire confrontée avec lui, déclara le connaître parfaitement.

C'est actuellement le parquet de Huy qui poursuit cette piquante affaire. Le curé a levé le pied depuis quelques jours, on ignore d'autre part où se trouve actuellement la jeune femme à laquelle, suivant toute apparence, il aurait conté fleurette.

La Concentration capitaliste

La libre concurrence déchaînée par la Révolution de 1789, produisit une lutte acharnée entre les individus. On s'entre-déchira, on recourut aux guet-apens à la spéculation au coup de bourse. Ce furent les petits qui succombèrent. La modicité de leurs capitaux, l'infériorité de leurs moyens de fabrication et le crédit eurent bientôt fait de les réduire aux abois. Leur écrasement ne fut qu'une question de temps.

Ce phénomène meurtrier se fit sentir tout d'abord dans le commerce et l'industrie. Grâce aux chemins de fer, aux facilités de transport, les Magasins du Louvre, du Printemps, du Bon Marché, les Docks d'épicerie, les Familistères, purent vendre sur tous les points du globe. Obligés de répartir ses frais généraux sur un chiffre restreint d'affaires, obligés aussi pour vivre de prendre au plus grand bénéfice sur chaque objet, le petit boutiquier dut suivre les prix et s'exposer à la faillite, ou vendre plus cher que le cours et s'exposer à perdre sa clientèle. *Il devait succomber.*

Chose pareille pour l'industrie. Ne pouvant s'outiller aussi bien que le grand industriel, ne pouvant, aux moments des crises, attendre la reprise des affaires, le petit manufacturier eut vite les reins brisés. Quelquefois il accepta pour éviter la catastrophe, de travailler pour une grande usine tombant ainsi au rang de surveillant, de salarié déguisé, honteux. Aussi les statistiques *officielles* accusent-elles une diminution constante des patentes. Voici des chiffres empruntés à la Direction des contributions dir.: 1873, 202,000 patentes; 1894, 192,000, soit 36,000 en moins, 14 pour cent de diminution en 21 ans.

Et savez-vous à qui vont les bénéfices du commerce et de l'industrie? Aux ouvriers? Ils sont plus opprimés dans ces grandes maisons que partout ailleurs. Peut-être à l'intelligence qui dirige? Pas davantage : directeurs, surveillants, ingénieurs ne sont que des salariés de première classe. Les bénéfices vont à des actionnaires dont beaucoup ont acheté leur titres à la bourse et ignorent le premier mot de l'industrie dont ils palpent les bénéfices. Ces actionnaires ne possèdent pas telle partie de l'usine, telles pièces du matériel; *ils sont co-propriétaires*, et leur co-propriété ne saurait être partagée entre eux.

Ainsi donc nous constatons dans le commerce et l'industrie l'organisation des propriétés collectives possédées par des minorités oisives et mises en exploitation par de fortes majorités laborieuses et misérables.

Les mêmes phénomènes s'observent dans la propriété foncière : seulement leurs effets sont moins palpables car le machinisme n'y a pas encore donné tous ses effets. Mais des chiffres ont été donnés qui montrent la reconstitution lente mais continue des grands domaines terriens, l'augmentation constante du nombre des travailleurs agraires non propriétaires.

Fatalement, la petite propriété est englobée par la grande et le petit propriétaire est rejeté dans le prolétariat, et cela, pour les mêmes raisons qui ont amené la ruine du petit commerçant et celle du petit usinier.

Avec ses terrains peu étendus, disséminés, le petit cultivateur ne peut employer les procédés rationnels de culture qu'en emploie sur d'immenses domaines avec des capitaux.

La Verrerie Ouvrière

Rien n'est plus cocasse que le jugement rendu par le juge de paix d'Albi dans l'affaire de la Verrerie ouvrière et condamnant le président du conseil d'administration à payer 500 fr. de dommages-intérêts à chacun des quatre ouvriers renvoyés, Valette, Guérilat, Geugnot et Sirvin, qui avaient intenté une action en dommages-intérêts, sous l'instigation secrète du contrefacteur Rességuier.

S'il avait voulu motiver un rejet de demande, le juge de paix n'aurait pu trouver de meilleurs « attendu » que ceux qui ornent son extraordinaire sentence.

En résumé, l'administration de la Verrerie ouvrière est condamnée à payer des dommages-intérêts à chacun des ouvriers expulsés :

« 1° Parce que l'administrateur n'est pas autre chose qu'un ouvrier qui n'est, comme on veut bien l'appeler, que le « copain » des autres ouvriers.

« 2° Parce que l'administrateur ne peut pas exiger de son camarade et de son copain plus de déférence, puisqu'ils sont censés se trouver toujours sur le même pied et que l'un et l'autre sont toujours ouvriers.

« 3° Parce que les ouvriers expulsés s'imaginaient et qu'ils s'imaginent encore qu'ils ont raison, et que les administrateurs auraient pu facilement comprendre que les ouvriers ne se feraient jamais à faire amende honorable. »

Ainsi, d'après le juge d'Albi, des ouvriers employés dans une entreprise qui n'est autre chose qu'une association, ne sont pas tenus d'obéir à un règlement librement adopté par la majorité, sous prétexte que l'administrateur est un ouvrier comme eux !

Parce que cet administrateur est un copain, auquel ils ne doivent aucune déférence, ces ouvriers traîtres à l'œuvre commune, ont le droit de gâcher la besogne, de jeter le trouble dans l'entreprise, et de se soustraire aux obligations respectées par leurs camarades !

Et, toujours d'après ce singulier magistrat, quand l'administration prie ces réfractaires, dont l'attitude dans une œuvre comme celle de la Verrerie constitue une véritable trahison, de choisir entre l'exclusion ou l'observation de la discipline, elle leur doit une indemnité s'ils choisissent l'exclusion !

Eh bien ! n'en déplaise au juge d'Albi, tous les gens de bon sens affirmeront avec nous que ce sont précisément ces raisons qui enlevaient aux expulsés tout droit à une indemnité quelconque.

Entrés volontairement avec leurs camarades grévistes dans une œuvre de solidarité prolétarienne, ces quatre ouvriers se trouvaient dans cette alternative : ou s'incliner comme tous les autres devant un règlement adopté à la majorité des voix, ou se retirer. N'ayant pas adopté le premier de ces deux partis, ils indiquaient par le fait même de leur indiscipline, qu'ils se considéraient comme indignes de coopérer plus longtemps à l'entreprise commune et se prononçaient d'eux-mêmes pour leur propre expulsion.

Il est donc évident que dans de telles conditions, ils ne pouvaient prétendre à aucune indemnité. Quel est alors le mobile qui a pu pousser le juge à condamner l'administration de la Verrerie ?

Ce mobile est facile à deviner, et d'ailleurs le magistrat d'Albi, avec une ingénuité qui ne lui fait point honneur, s'est chargé de le préciser lui-même dans un « attendu » que nous citons textuellement :

« Attendu, dit-il, que si nous étions en présence d'un patron ordinaire, nous nous trouverions dans une assez grande perplexité ; j'aurais à réfléchir et j'hésiterais grandement : *à priori*, je ne crains pas de le dire, mon avis serait même qu'il fut pencher faire la balance du côté de l'administrateur et rejeter purement et simplement cette demande de dommages comme n'étant nullement justifiée ; mais aujourd'hui il ne saurait en être ainsi. »

N'est-ce pas édifiant ? S'il s'était agi d'un patron ordinaire, le brave juge aurait été très perplexe ! Il avoue même que, après un moment d'hésitation il aurait fait pencher la balance de la justice du côté de ce patron et qu'il aurait purement et simplement rejeté la demande des expulsés.

Ce magistrat se fait, en vérité, une singulière idée de la justice. S'il est, en effet, des ouvriers qui ont droit à une indemnité ce sont ceux évidemment qui sont victimes d'un acte d'arbitraire patronal, et non ceux qui ne sortent d'une entreprise commune que parce qu'ils refusent d'observer un reglement librement discuté et accepté par tous.

Si les verriers d'Albi, dans cette affaire, perdent quelques centaines de francs, ils y gagneront de resserrer davantage les liens de cette solidarité qui leur sera si utile pour lutter contre les derniers obstacles qu'on tente de leur opposer.

La victoire de Rességuier n'est donc qu'une victoire à la Pyrrhus.

DERNIÈRE HEURE

LE CORTEGE DU BŒUF GRAS

Paris, 28 février.

Le cortège du bœuf Gras a quitté le Palais de l'incendie ce matin à 11 heures 30.

Toute la matinée l'animation a été grande dans les Champs-Elysées et à l'intérieur du Palais de l'Industrie où se terminaient les préparatifs de la cavalcade.

Les galeries supérieures entourant le palais étaient bondées de spectateurs.

Les chars étaient au nombre de 18; ils étaient tous très jolis et ont provoqué l'admiration des curieux.

Le parcours pour la première journée était de 16 kilomètres 200, les points principaux où s'est arrêté le cortège sont les suivants :

Palais de l'Elysée, place de la Concorde, boulevards Saint-Germain et Saint Michel, Préfecture de Police, Hôtel de Ville, places de la Bastille, de la République, de l'Opéra et de la Madeleine.

Sur tout le parcours, la foule était innombrable.

On ne signale aucun accident grave.

ÉLECTIONS LEGISLATIVES

du 28 février

1re Circonscription d'Aix (B.-du-Rhône)

Inscrits : 14.922. — Votants : 10.171. — Baron, socialiste, 2.901 voix. — Parucand, socialiste, 1.150 voix. — Tressand, socialiste, 670. - Tony-Révillon, radical, 1.576. — Dubois, radical-socialiste, 1.537. — Bourguet, opportuniste, 2.172. — BALLOTTAGE.

2e Circonscription de Béziers (Hérault)

Inscrits : 25.194. — Votants : 14.329. — Cathala, socialiste, 4.789 voix. — Taquet, socialiste, 1.641. — Augé, radical, 5.611. — Benabenq, opportuniste, 2.059. — BALLOTTAGE.

1re circonscription de Beauvais (Oise)

Baudon, radical, 7,721 voix. — Rucher, opportuniste, 7,602. — BALLOTTAGE.

1re circonscription de Cahors (Lot)

Inscrits : 14.943. — Votants : 12.030. — Munin-Bourdin, opportuniste, 6222 voix, ELU. — Costes, radical, 5.721.

Arrondissement de Gray (Haute-Saône)

Couyba, radical, 8.749 voix, ELU. — Philippe, radical-socialiste, 6,164.

1re circonscription d'Auxerre (Yonne)

Guyot, socialiste, 2,773 voix. — Bienvenu Martin, radical, 5,536 — Denormandie, opportuniste, 4 379. — BALLOTTAGE.

CHEZ LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS

Leurs réunions publiques

Décidément nos démocrates n'ont pas de chance. Chaque fois qu'ils organisent une réunion publique, elle tourne à leur désavantage. Témoin la réunion du faubourg du Sud de samedi dernier où, malgré leur obstruction systématique, nos émules du pape ont dû laisser la présidence à un socialiste désigné par l'assemblée.

Toujours, comme dans les réunions précédentes du reste, on a réédité les mensonges que se bornent à exposer à la tribune ces bons démocrates, qui, afin d'essayer de créer une division dans la classe ouvrière et de ramener les rares adeptes de leur soi-disant parti sous le giron de l'église et la bannière du pape, ils ont été réfutés par nos jeunes amis Albert Inghels et Eug. Ghesquière, qui n'ont eu aucune peine à prouver la fausseté des arguments exposés par MM. Quillot et Lefebvre, démocrates, et à prouver la louche conduite de ces individus qui, dans les dernières élections cantonales du 26 juillet et les élections municipales de Mai dernier, ont fait fojen de la liste des capitalistes de l'*Echo du Nord* pour faire échec au Parti ouvrier.

Il serait trop long d'énumérer ici les discours de chacun des orateurs, mais nous devons à la vérité de dire que dans cette réunion publique aussi bien que dans celle de la Madeleine, nos amis A. Inghels et E. Ghesquière ont remporté un magnifique succès.

Les démocrates sont sortis, une fois de plus, absolument navrés, essayant de chanter, la mort dans l'âme, la *Marseillaise*.

Une quête faite pour la lutte a produit 2 fr. 15.

Nous engageons fortement nos démocrates à continuer ainsi, car le parti ouvrier ne peut que bénéficier de leurs réunions, et nous les invitons à rechercher d'autres arguments que ceux qu'ils emploient actuellement, s'ils ne veulent pas voir le public abandonner leurs réunions.

— E. G.

Encore le cahier des charges du Théâtre

L'*Echo* et la *Dépêche* continuent de sonner la charge contre le cahier des charges... du théâtre.

« Un concours de chef d'orchestre! On s'esclaffa de toute part. Un concours sur quoi ? Un concours comment ? On ne joue pas d'un orchestre comme on joue du violon... L'incompétence de l'auteur du projet apparaît non moins que son esprit sectaire... On ne peut que sourire de cette grande pensée, etc., etc., » Voilà par quels arguments on combat le projet de M. Debierre.

Si vous n'avez pas d'esprit, allez à l'*Echo* et à la *Dépêche*, on en vend, — mais si vous recherchez la courtoisie — encore que ces journaux bien pensants se considèrent comme en ayant le monopole — cherchez ailleurs.

Personne ne s'est trompé à Lille, dit l'*Echo*, sur les mobiles qui ont engagé M. Debierre à proposer le concours pour le second chef d'orchestre. On veut par là évincer M. Oscar Petit, parce que ce dernier « a refusé avec son orchestre symphonique de jouer à la séance solennelle organisée au théâtre lors de la réception des prussiens Bebel et Singer... M. Debierre n'entend pas lui pardonner cet acte d'indépendance et de patriotisme ».

Nous ne croyons pas que l'adjoint aux Beaux Arts ait l'esprit mesquin que des adversaires peu scrupuleux ou les moyens veulent lui faire endosser : nous connaissons trop son caractère pour croire qu'il se laissera jamais guider par des idées de haine et de rancune.

Nous ne savons pas s'il a éprouvé le grand échec auprès de la commission des Beaux-Arts que racontent complaisamment la *Dépêche* après l'*Echo* : nous doutons et pour de bonnes raisons qu'il ait été marri et qu'il ait protesté contre le prétendu « lâchage » des membres de la commission, mais nous croyons savoir que jamais les « membres républicains » qui ont, paraît-il, démontré avec une profuse éloquence l'absurdité du concours, n'ont lu cette fameuse lettre de M. Taffanel, l'ancien chef d'orchestre de l'Opéra, dont, si bien inspirée, [illegible] avec l'accent du triomphe.

M. Debierre serait probablement obligé de l'*Echo* si ce dernier voulait lui envoyer la teneur de cette missive.

Ce que nous avons entendu dire d'autre part, c'est que ce serait M. Oscar Petit lui-même, à qui M. Debierre, d'après l'*Echo* ne pardonnerait pas l'« acte d'indépendance et de patriotisme » qui, spontanément serait venu offrir au premier Adjoint au Maire de Lille de jouer « l'hymne allemand » au moment de la réception des délégués français et étrangers du Congrès ouvrier.»

Il est vrai que, quelques jours après, le même M. Oscar Petit trouvait le moyen de se faire offrir des bronzes pour sa grande conduite patriotique !

Quoi qu'il en soit, nous pensons que mettre au concours la place de sous chef d'orchestre parmi tous les artistes lillois, n'est pas aussi absurde.

Est ce que le sous-chef d'orchestre ne fait pas partie de l'orchestre ?

Est-ce que tous les musiciens de valeur de l'orchestre ou d'ailleurs n'auraient pas le droit d'aspirer à l'emploi de sous-chef ?

Est ce que, enfin cette pensée sur laquelle les grands «maestros» de l'*Echo* et de la *Dépêche* cherchent à jeter le ridicule, n'est pas appliquée à Paris ? N'en est-il pas ainsi à l'Opéra comique?

Allons, M. le maire, vous prendrez un arrêté pour le concours du sous chef d'orchestre que ce concours soit sur titres ou autrement car le Conseil municipal votera cette clause du cahier des charges, et les musiciens lillois qui aspirent à ce poste n'en seront pas fâchés, ni le public qui va au théâtre non plus.

24

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

— Truites à la sauce royale, filets de chevreuil, chapon du Mans rôti, entremets, omelette à la reine, légumes au choix ; quant au vin, nous boirons celui du cocean royal puisque c'est pour Sa Majesté que nous travaillons. Ce menu vous va-t-il ?

— Oui, arrosé de bourgogne, du vieux.

— Vous aurez du vieux bourgogne.

— De quel siècle-t-il ? demanda Prevel ; d'un enlèvement ?

— Oui.

— Oui.

— Chez la reine.

— Diable.

— Vous connaissez la galerie des Tableaux ?

— Oui.

— Eh bien, c'est par la troisième fenêtre des appartements de la reine qu'il faudra entrer dans la Belle, qui le premier toilet de chambre.

— Et si la demoiselle crie ?

Le Bel haussa les épaules.

— Vous la ferez taire.

— Est-ce une fille de qualité ?

— Non. Du reste, vous avez l'habitude de ces sortes d'affaires.

— Oui, Le Bel ; c'est égal, Sa Majesté fait une rude consommation de femmes... A ce soir !

Le Bel s'éloigna, laissant les deux mousquetaires à leurs jeux.

XVII

La lettre de la petite Mérolles, encore humide de larmes, et qui relatait laconiquement l'affreux supplice des deux vieux Pons, jeta Dravalde dans une stupeur voisine de la folie.

Eh quoi ! ils étaient morts sans qu'il eût pu les protéger ni les défendre, pas même les embrasser. C'était affreux !

Le pauvre sanglotait à fendre l'âme et s'arrachait les cheveux :

— Ils sont morts ! ils sont morts ! disait-il à Damiens... Je ne puis rien... Vous ne vous imaginez pas tout ce qu'il y a de torturés pour moi... et de remords dans mon impuissance.

Dieu m'aurait-il puni de ma vengeance en me frappant en plein cœur ?... Ma pauvre mère, mon père, qui croyait à votre justice, Damiens, à celle que vous m'avez appris à connaître... morts tous deux... à coups de fouet !

Ah ! ce Lanteday ne se retrouvera donc pas sur mon chemin ! Je n'ai plus le goût de vivre... tenez... avant de recevoir cette lettre, je faisais déjà de noires réflexions... J'avais vu Mme Favart, dans la matinée. Elle m'avait appris que sa cousine était à la cour. Le vieux Mérolles, qui fait la roue comme un paon, n'avait pu garder pour lui cette bonne nouvelle ; il l'avait propagée dans tout le village et il était venu l'annoncer à la comédienne.

Arlette à la cour ! à cette cour où il se passe des choses infâmes ! Encouragée par ce coquin de Le Bel, poussée là par la cupidité de son père, se souviendra-t-elle de sa dignité ? resterai-je dans son cœur ? Elle est si jeune, si jolie, si candide, si chaste au milieu de ces roués, de ces roués !... Justine, la bonne Justine m'a consolé, elle m'a offert de me faire entrer comme second valet de chambre dans la maison de la Pompadour. Elle connaît Mme du Châtel. J'ai repoussé avec horreur sa proposition, et je suis rentré ici pour recevoir cette lettre qui me confirme cette nouvelle.

Il essuya ses yeux rougis.

— Qu'est-ce donc que la vie pour des misérables comme nous ? Vaut-elle la peine qu'elle donne ? L'amertume du breuvage qu'elle nous sert est-il mesuré à notre force ?... Alors...

— Vous êtes un athée, interrompit brutalement Damiens. Vous vous révoltez contre les épreuves qui retrempent et vous doutez de la puissance divine qui est tout.

— Dans votre vilain état d'esprit où tout est bouleversé, vous n'avez plus la notion nette des choses, vous allez trop loin, vous soupçonnez Arlette ; Arlette, cette hérétique enfant qui se dévoue ; Arlette, dont l'âme est saine et pure. Mon pauvre Dravalde, si tu étais moins malheureux, je te laisserais à tes blasphèmes.

Dravalde avait remis sa tête dans ses mains.

— Oui, je sais, tu souffres, reprit Damiens, tu n'es pas encore familiarisé avec le mal ; cela viendra... et la justice aussi. Ton père et ta mère seront vengés. Le prieur trouvera au bout de sa route quelqu'un qui lui demandera compte de ses crimes abominables. Lui et ses parents n'échapperont pas au châtiment. Réveille-toi de ta douleur, Dravalde ; tes sanglots ne feront pas revivre ceux qui ne sont plus... le scélérat ne peut maintenant troubler leur sommeil.

— Oh ! murmura l'amoureux d'Arlette, il n'y a pas de châtiment pour ces gens-là ; le châtiment n'existe que pour nous.

— En apparence, oui ; dans la réalité, non. Les plaintes s'accumulent, les larmes forment torrent. Tout cela est contre eux et quand le torrent débordera, ils seront submergés. Ils souffriront plus dans une minute que nous dans toute notre existence. Souviens-toi que rien, rien, ne reste impuni ; que tout se paie, soit d'une façon, soit d'une autre. Tu n'as rien à craindre pour l'avenir. Cet avenir, tu le verras, toi ; mais moi, non. Ma destinée me pousse vers le gouffre qui m'attire et m'engloutira... je ne t'ai jamais livré toutes mes pensées, je pense le faire un jour. Tu verras ce que peut le cœur haut, l'âme forte d'un fils de cardeur de laine, et tu apprécieras à ta façon ma conduite.

Damiens soupira :

— Vois-tu, Dravalde, quand je m'attendris sur le sort d'un animal qui ne peut se venger ni se défendre, je songe aux serfs dont la situation est la même devant le seigneur. Tu as ri souvent de mes sensibleries, comme tu les appelles. Eh bien, tu en saisis le sens maintenant : ce sont les déshérités, les repoussés comme moi qui préparent l'œuvre réparatrice de la justice. Je commencerai isolément mon rôle, un autre le reprendra, encore un autre, jusqu'à l'achèvement définitif.

Mon instruction est sommaire, mais je lis dans les ténèbres le livre de la sagesse qui contient beaucoup des faits que je relate. Il y en a d'autres que moi en train de l'épeler, et quand ils sauront le lire, le moment sera venu. Moi, j'ai confiance dans la bonté, dans la justice de Celui qui dans l'invisible parle à mon cœur et l'inspire.

Ces préoccupations, que j'ai toujours portées en moi, ont empêché les faiblesses de se glisser dans ma chair ; elles faisaient échec aux sentiments égoïstes qui perdent l'esprit.

Je suis debout tout entier dans la main de Dieu : je n'ai péché que par violence, jamais par vice ni corruption.

Je voudrais te voir dans mon état, absolument disposé à être utile aux autres et fermer ton cœur à la faiblesse humaine.

— Si tu avais goûté les douceurs de la tendresse maternelle, tu serais moins dur, moins cruel. Ta force vient de ton insensibilité pour toi-même.

— Tu as sans doute raison, mais je suis heureux d'être ainsi dégagé des choses et des intérêts humains. Pour moi, je n'aime ni l'argent ni les femmes ; j'ai eu peut-être une faiblesse pour le bon vin, mais je l'ai réprimée. Je suis, comme je l'étais à Barri, prêt pour l'action, prêt à mourir s'il le faut. Allons ! que mon exemple relève ta volonté. Que ma voix sonne en ton cœur comme le clairon qui donne le signal de la charge... Ecoute encore, mon cher Dravalde : allons prier sur leur fosse fraîchement creusée, cette visite te fera du bien. Il est midi à peine, nous arriverons là-bas à l'heure où tout le monde dort ; viens, partons ?

Dravalde machinalement se leva... mais il retomba affaissé sur son banc.

— Non, dit-il, en retournant là-bas, mes idées homicides me reprendraient. Non, non, laisse-moi, Damiens ; va à ton travail.

— Je n'ai rien à faire aujourd'hui. Le patron m'a donné congé ; il va à la noce de sa nièce, Mlle Désirée, cette aimable brune qui venait souvent à la boutique. J'avais oublié de t'apprendre cette nouvelle... Ne reste pas affaissé ainsi ; secoue-toi, promenons-nous. Allons chez Mme Favart ; tu lui diras que tu as réfléchi, qu'elle ait la bonté de voir Mme du Châtel.

(A suivre).